



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

**Objet : Arrêté provisoire de police de la circulation
Petit Mont Rond**

AR 01247.2025.045

Le Maire de la commune de Mijoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2213-1 ;

Vu le Code de La route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la circulaire n°86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

CONSIDERANT qu'une séance photos pour le mariage de Jennifer Giraud et Ludovic Grosroyat est prévue le 13 septembre prochain à 14h,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté autorise Jennifer Giraud et Ludovic Grosroyat, résidents sur la commune de Mijoux, et leurs invités à accéder en voiture au petit Mont Rond le 13 septembre à partir de 13h.

Article 2 : s'engage à respecter les lieux.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Chézery-Forens,
- Monsieur le Directeur du SMMJ,
- Monsieur le Président du SMMJ,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mijoux, le mercredi 6 août 2025

Le maire

Martine Viallet

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.